EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

N°24SGADP0226

DECISION

OBJET : Assistance et Maintenance Sites Internet Communautaire et Ecomusée de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu les articles L 2122-1 et R 2122-8 du Code de la commande public relatifs à la passation des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délégation précitée porte notamment, en matière de commande publique, sur la signature des « documents de procédure et de passation jusqu'à 24 999 € HT, à l'exclusion des documents relatifs aux marchés publics et accords-cadres qui ont fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation « Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté »,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, accordant délégation de signature du président à Madame Séverine LASCOUX, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Ressources de la Communauté Urbaine du Creusot-Montceau-les-Mines,

Considérant que dans le cadre de l'assistance et de la maintenance des Sites Internet Communautaire et Ecomusée de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, la proposition de INOVAGORA s'avère économiquement avantageuse.

DECIDE ce qui suit :

- Un marché est conclu avec la société INOVAGORA pour un montant total de 39 000 € HT, soit 46 800 € TTC sur 3 ans

- D'autoriser Madame Séverine Lascoux Directrice générale adjointe en charge du Pôle ressources de la Communauté Urbaine Creusot Montceau à signer, au nom de la Communauté Urbaine, les pièces de marché à intervenir;

- Rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

- Précise que la présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 26 juin 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 4 juillet 202426/06/2024
et publié, affiché ou notifié le 4 juillet 202426/06/2024

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe des services
en charge du Pôle ressources,

Séverine LASCOUX

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La directrice générale adjointe des services
en charge du Pôle ressources,

Séverine LASCOUX